

Soutien de la municipalité au titre de l'utilité sociale du club

L'exemple du Ping Pong Club l'Hôpital (Moselle)

EN SYNTHÈSE

La création et la pérennisation d'un poste d'éducateur sportif au sein du Ping Pong Club l'Hôpital (PPCH) est le résultat d'une forte volonté politique de la ville de l'Hôpital. La municipalité souhaitait soutenir le développement de l'offre sportive sur le territoire dans l'intérêt de la population. Par ailleurs, l'objectif était d'aider la structuration des clubs sportifs sur le territoire communal.

SITUATION EN 2012

- développement des activités : création de différentes sections pour toucher un public plus large, interventions au sein des écoles, encadrement d'une section sportive,
- 1 poste d'éducateur sportif.

PRINCIPAUX LEVIERS MOBILISÉS POUR PARVENIR À CETTE ÉVOLUTION

- Valorisation de l'utilité sociale et renforcement de partenariats.

SITUATION AVANT LA CRÉATION DE L'EMPLOI AIDÉ (1998)

- activité : encadrement des entrainements et des déplacements en compétition,
- pas de salarié au sein de la structure.

LE CONTEXTE DE MOBILISATION DU DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI

LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET ET DE L'EMPLOI

Ping Pong Club l'Hôpital (PPCH) a été créé en 1961.

Ses activités s'articulent autour de :

- > l'encadrement des entraînements des différentes sections (jeunes, vétérans),
- > l'encadrement des jeunes en déplacement sur les compétitions,
- > la gestion de stages sportifs pendant les vacances scolaires.

LE POSTE CRÉÉ

Poste d'**éducateur sportif**.

SA MISSION : encadrement de l'activité tennis de table.

LE PROFIL RECHERCHÉ

Personne disposant d'un **Brevet d'Etat d'Educateur Sportif « tennis de table »**.

LE DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI MOBILISÉ

1998-2002 : dispositif du Conseil Régional Lorraine « **Lorraine Emploi - Forte Utilité Sociale** » (LE-FUS). *Aide dégressive sur 4 ans, plafonnée à 39 200 €.*

LA CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POUR LA PÉRENNISATION DE L'EMPLOI AIDÉ

Saison
1998-1999

CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR SPORTIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF LORRAINE EMPLOI-FUS ET CONVENTIONNEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ

De manière conjointe à la mobilisation du dispositif LE-FUS, une convention avec la commune de l'Hôpital a été mise en place. Celle-ci s'est engagée à supporter le coût du poste restant à la charge de l'association « [...] pour une durée de quinze ans, avec tacite reconduction, chacune des parties ne pouvant dénoncer la présente convention, qu'en prévenant l'autre partie au moins six mois à l'avance [...] » (extrait de la convention).

Cette **convention est le résultat d'une volonté politique forte de la municipalité** de soutenir le développement de l'offre sportive et la structuration des clubs sur le territoire communal. En contrepartie de ce soutien, il est convenu dans la convention que le salarié ait comme missions d'encadrer des cycles d'initiation dans les écoles primaires implantées sur la commune et d'assurer la gestion (suivi et encadrement) d'une section sportive tennis de table au sein du collège.

Saisons
2000-2001 à
2012-2013

UN RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ À L'ISSUE DU DISPOSITIF LE-FUS

A l'issue du dispositif LE-FUS, la commune a pris **entièrement à sa charge le coût du poste** (avenant à la convention déjà en place). Toutes les écoles primaires implantées sur la commune bénéficient de l'intervention de l'éducateur sportif sur un cycle annuel (11 classes en sont bénéficiaires du CP au CM2) et une section sportive fonctionne sur le collège de la commune (de la 6ème à la 3ème). Ces interventions représentent environ 15h du temps de travail du salarié par semaine. Les retours des écoles primaires et du collège sont positifs et ce mode de fonctionnement convient à la commune et à l'association. La convention n'a pas été remise en question sur les 10 dernières années, malgré deux changements de municipalité. Les équipes municipales n'ont cessé de reconnaître **l'utilité sociale du club sur le territoire**.

LES CONDITIONS POUR TRANSPOSER CETTE EXPÉRIENCE



LES FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

UNE FORTE VOLONTÉ POLITIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉVELOPPER L'OFFRE SPORTIVE SUR SON TERRITOIRE

Cet engagement fort a donné lieu à une convention de partenariat avec PPCH mais aussi avec d'autres clubs locaux. La municipalité disposait d'emplois dont les missions étaient affectées à l'animation sportive. En 1998, elle a fait le choix de soutenir l'emploi au sein des clubs et de favoriser ainsi la structuration des clubs sportifs. La municipalité ne dispose plus aujourd'hui d'emplois dans le domaine du sport.

UNE CONVENTION ISSUE DE RELATIONS ÉTROITES ENTRE LE CLUB ET LA MUNICIPALITÉ

Ces deux parties prenantes ont travaillé ensemble à la construction d'une convention afin d'établir un partenariat basé sur une **relation de confiance**. **Des objectifs partagés, prenant en compte les intérêts de chacun, ont été fixés** (partenariat « donnant-donnant »).

Ainsi, la municipalité s'est engagée pour quinze ans à soutenir le coût du poste.

En contrepartie, le salarié doit effectuer certaines missions entrant dans le cadre de la politique sportive de la ville :

- interventions dans les écoles primaires et organisation de rencontres interclasses,
- encadrement de la section sportive « tennis de table » du collège.

LA CAPACITÉ DE LA STRUCTURE À VALORISER SON UTILITÉ SOCIALE

La structure a réussi à valoriser son utilité sociale et à démontrer l'intérêt d'un emploi au service de son projet associatif :

- favoriser la pratique sportive des jeunes et leur donner le goût du sport,
- diversifier l'offre sportive sur le territoire,
- construire avec les établissements scolaires de véritables cycles de découverte-initiation-perfectionnement,
- transmettre aux jeunes les valeurs véhiculées par le tennis de table (concentration, maîtrise de soi, combativité individuelle et collective, esprit d'équipe, etc.)



LES FACTEURS FRAGILISANTS / LES ÉCUEILS À ÉVITER

UNE FORTE DÉPENDANCE LIÉE À UNE SOURCE UNIQUE DE FINANCEMENT DE L'EMPLOI

Bien que très sécurisante, la convention signée entre la commune de l'hôpital et PPCH place le club sportif dans une forte **situation de dépendance** vis-à-vis d'un seul partenaire. Dans la mesure du possible, il est important de **rechercher à diversifier les sources de financements publics et privés**. Cela suppose :

- d'identifier les potentiels partenaires (en lien avec l'activité de l'association et/ou les différents projets menés),
- d'aller au devant de ses potentiels partenaires,
- de savoir démontrer la force et la qualité du projet associatif, son utilité sociale et son rôle sur le territoire,
- de mettre en place des outils de communication adaptés aux différents acteurs visés et aux messages à délivrer.

Toujours afin de diversifier ses sources de financement, une association sportive peut **travailler sur le contenu de son activité**. Le but est alors d'identifier de nouvelles activités au regard des retombées économiques potentielles et de son projet associatif (manifestations sportives ou extra-sportives, stages sportifs, prestations rémunérées, etc.)

VOS CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS



Christine LABACH

Présidente de Ping Pong Club L'Hôpital

Mail : labach@aol.com

AVEC LA PARTICIPATION DE



Maison du sport français
1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13
Tél. : 01 40 78 28 00 - Fax : 01 40 78 28 72
cnar-sport.franceolympique.com

ÉDITION 2012

AVEC LE SOUTIEN DE



Le Cnar est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen

